

Noisy-le-Sec (93130)

Noisy-le-Sec : le maire bloque les travaux d'extension du T1

Sébastien Thomas | 21 Août 2015, 19h44 | MAJ : 21 Août 2015, 19h44



Noisy-le-Sec, le 11 août. Laurent Rivoire, maire UDI de Noisy, a obligé l'entreprise Decaux à remettre en place le 15 août les panneaux d'affichage qu'elle avait retirés quatre jours plus tôt. **(LP/S.T.)**

Laurent Rivoire, maire UDI de Noisy-le-Sec, contre Stéphane Troussel, président (<http://actualites.leparisien.fr/president.html>) PS (<http://actualites.leparisien.fr/ps.html>) du conseil départemental, acte II. Pas de doute, la confrontation musclée promise par le maire de Noisy-le-Sec concernant l'extension du tramway T1 entre Noisy-le-Sec et Val-de-Fontenay (Val-de-Marne) a commencé ce vendredi matin.

Alors que les techniciens de réseaux de transport d'électricité (RTE) venaient retirer les jardinières de la place Jeanne-d'Arc afin de préparer l'arrivée du tramway, ils ont été accueillis... par la police municipale. Motif : le maire a pris un arrêté interdisant que l'on touche au mobilier urbain. Furieux, Stéphane Troussel a saisi la préfecture pour lui demander d'intervenir.

Une nouvelle phase vient donc d'être franchie. Et chacun campe sur ses positions. « C'est puéril et ridicule, s'emporte le président du conseil départemental. Il s'agit d'un projet d'intérêt général qu'un maire n'a pas le pouvoir de remettre en cause. J'ai donc saisi la préfecture pour qu'elle fasse appliquer son propre arrêté sur les travaux d'aménagement. Les habitants apprécieront de voir que leurs impôts locaux servent à financer une police municipale qui a pour fonction d'empêcher des agents du service public d'accomplir leur travail ».

Selon l' élu, ce comportement remettrait aussi en cause le renouvellement du matériel. « La RATP (<http://actualites.leparisien.fr/ratp.html>) a prévu de changer les rames vétustes que nous avons aujourd'hui mais elles ne le seront que lorsque le site de maintenance sera construit à Montreuil car celui de Bobigny n'est pas équipé pour cela, détaille-t-il. Or le site ne verra le jour que si l'extension est réalisée ». Le président estime être « compréhensif » puisqu'il avait même proposé de financer le remplacement des jardinières alors qu'il n'en a pas l'obligation...

De son côté, Laurent Rivoire est sûr de son bon droit. « Dans l'enquête publique, 83 % des habitants se déclarent contre le tracé par la rue Jean-Jaurès et personne ne les entend, rétorque-t-il. Sans compter cette forme d'élégance qui consiste à commencer les travaux en plein cœur de l'été ». L' élu avait déjà fait preuve de sa fermeté début août quand il a obligé l'entreprise Decaux à remettre en place les panneaux qu'elle avait retirés quatre jours plus tôt à la demande de RTE. « J'ai une convention avec Decaux et la société ne peut pas toucher le mobilier urbain sans mon accord » précise-t-il.

Tous les moyens sont bons donc pour empêcher les travaux de continuer. Comme cet arrêté « de protection des jardinières » de la place Jeanne-d'Arc. Et il ne s'arrêtera pas là. « Je ferai toutes les procédures nécessaires, menace-t-il. Pour le moment, ils travaillent sur la voirie départementale mais quand ils viendront sur les rues communales, cela risque d'être compliqué pour eux. Je réclame encore une fois qu'on puisse se mettre autour de la table afin qu'on étudie le tracé par la plaine ouest ».

De son côté, la préfecture tente aussi de trouver une solution. « Nous sommes en train d'étudier la légalité de l'arrêté du maire de Noisy-le-Sec » indique-t-on au cabinet du préfet. L'arrivée du T1 à Val-de-Fontenay est prévue pour 2019.